

Communiqué de presse

Paris, le 06 juin 2024.

## **Bonneteau gouvernemental : moins de personnes en retraite et plus de chômeuses et de chômeurs non indemnisé.e.s !**

Le Premier ministre vient d'annoncer les mesures que le gouvernement compte mettre en application dès le 1<sup>er</sup> décembre 2024 à l'égard des personnes privées d'emploi. Les gouvernements Macron dégagent très vite, et très souvent, quand il s'agit de taper sur les plus fragiles et les plus précaires.

Dès qu'il est arrivé en 2017, Emmanuel Macron a tout à la fois multiplié les cadeaux fiscaux et sociaux aux très riches (notamment la suppression de l'ISF et le plafonnement de l'imposition des dividendes à 30 %) et augmenté de 25 % la CSG payée par les personnes retraitées.

Président des très riches, il l'a montré aussi en ne cessant de s'en prendre aux chômeuses et aux chômeurs.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'assurance-chômage est financée par la fiscalité, par une augmentation de 1,7 point du taux de la CSG, et plus par des cotisations sociales. Désormais, l'État peut décider seul de la part de son budget attribuée à l'assurance-chômage. C'est ainsi que l'État va « cadrer » de plus en plus étroitement les négociations avec les syndicats d'employeurs et de salarié.e.s: dès septembre 2018, le gouvernement remet aux « partenaires sociaux » un « document de cadrage » qui leur fixe un délai pour arriver à un accord et des objectifs financiers d'économies. À défaut, le gouvernement impose ses mesures par décret. C'est ce qu'il fera notamment dès juillet 2019.

La loi « Avenir professionnel » de septembre 2018 permet de décider par décret de durcir les sanctions quand un chômeur oublie un rendez-vous à Pôle emploi ou quand un chômeur, ou une chômeuse, refuse deux fois de suite une « offre raisonnable » d'emploi. Ceci va également participer à réduire le nombre de chômeuses et chômeurs inscrits et à diminuer le montant des allocations versées. À compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019, la durée minimale de travail pour l'ouverture ou le rechargement des droits est allongée. Cette mesure a effectivement privé des salarié.e.s de l'accès au chômage en les conduisant à accepter des « offres d'emploi » répondant de moins en moins à leur demande et à leur situation.

Le 1<sup>er</sup> février 2023, le gouvernement instaure un mécanisme contracyclique dans le système de l'assurance-chômage qui module la durée d'indemnisation des demandeurs, et demandeuses, d'emploi en fonction de l'état du marché de l'emploi. Par exemple, si le taux de chômage est inférieur à 9 % et ne progresse pas de plus de 0,8 point sur un trimestre, la durée d'indemnisation est réduite de 25 % : une personne sans activité qui avait droit auparavant à 24 mois de prestation n'a plus droit qu'à 18 mois.

Avec cette nouvelle réforme, le gouvernement veut notamment durcir les conditions d'accès à l'indemnisation, réduire la durée de l'indemnisation et le montant de l'indemnisation. Ceci devrait notablement concerner des chômeurs et des chômeuses « seniors ».

Nous sommes installés dans un système pervers qui, mécaniquement va diminuer régulièrement le taux de chômage (puisque la durée d'indemnisation diminue) et donc d'indemnisation (puisque le chômage officiel, suite à ces radiations, va officiellement stagner ou baisser).

Nous voyons le gouvernement à la manœuvre : dans un premier temps, il recule l'âge de départ en retraite (c'est ce qu'il a encore fait au printemps 2023 avec une grande brutalité, en portant l'âge de départ en retraite de 62 à 64 ans). Ainsi, des personnes qui auraient dû être en retraite seront encore « en activité ». Sauf que, assez souvent, elles seront moins « productives » que des personnes plus jeunes, car plus usées et plus fatiguées. Assez souvent aussi, elles seront moins « rentables » pour les entreprises car plus âgées, en fin de carrière, et parfois un peu mieux rémunérées. De fait, les employeurs auront souvent l'envie de remplacer des « seniors » par des plus jeunes sur le « marché du travail ». Nombre de ces personnes seront donc, de fait, au chômage de plus en plus longtemps, avec de moins en moins de droits après la nouvelle réforme de l'assurance chômage. Elles seront « hors emploi », mais elles risquent de le vivre mal, et difficilement au plan financier, car au chômage, alors qu'elles auraient dû être hors emploi mais en retraite.

L'UNIRS rejette totalement le discours du gouvernement selon lequel ce genre de réforme devrait créer de l'emploi. Le gouvernement ment. Il sait très bien que ça crée plus de pauvres, plus de précaires, plus de personnes dans l'angoisse du lendemain, tout en masquant cette aggravation de la pauvreté des salarié.e.s âgé.e.s et de fait des retraité.e.s. Et tout ça pour continuer d'éviter toute imposition aux plus riches !